

Demande de subvention pour projets spéciaux 2015-2016



DATE LIMITE : 31 DÉCEMBRE 2015

Le programme de subvention pour projet spéciaux est une initiative de Ski de fond Québec mis en place dans le but de soutenir et consolider le développement des clubs dans des sphères spécifiées dans les exigences du programme. Le programme vise à renforcer les bases qui permettent aux clubs d'évoluer de la sphère récréative à la sphère compétitive et d'augmenter leur autonomie.

Grâce à cette enveloppe provenant de surplus accumulés, Ski de fond Québec pourra soutenir des projets dans les domaines suivants:

1- Soutien au démarrage du volet compétitif

- a) Soutien financier à l'engagement d'un entraîneur (pour clubs n'étant pas éligibles aux subventions du MEESR)
- b) Aide à la formation, à la certification et à l'évaluation d'entraîneur
- c) Achat de matériel pour la tenue d'événements
- d) Soutien à la formation pour officiels

2- Projet de développement régional

- a) Démarrage de nouveaux clubs, centres, PAT
- b) Aide à l'acquisition d'équipements
- c) Support au déploiement d'équipes de soutien pour la tenue d'événements

Conditions d'admissibilité et exigences du programme de financement

Les subventions seront accordées aux clubs dont les projets rencontrent les mieux les objectifs du programme. Un total de **25 000\$** est disponible pour l'ensemble des demandes cette année. Seront pris en compte l'aspect géographique, le nombre de participants rejoints et la viabilité à long terme du projet. Les détails pour les volets 1 et 2 sont spécifiés en page 3 et 4. La demande doit viser l'un ou l'autre des volets.

Un club ne pourra recevoir plus de **5000\$** et le montant de la subvention ne peut excéder **50% du coût total du projet**. D'autres sources de financement pour la réalisation doivent être envisagées.

Demande de subvention pour projets spéciaux 2015-2016



Les demandes doivent être soumises par courriel à sylviehalou@skidefondquebec.ca en complétant le formulaire de demande de subvention.

Versement de la subvention : Distribuée en deux versements. Le 1^{er} est fait lors de l'acceptation du projet et le 2^e versement après la réalisation avec rapport à l'appui.

Les demandes seront analysées par un comité.

Tous les clubs ayant placé une demande recevront une réponse leur faisant part de la décision finale du comité d'analyse.

La reconduction de ce programme pour les années à venir sera évalué à la fin de l'année financière selon les surplus budgétaires disponibles à la fédération.

Demande de subvention pour projets spéciaux 2015-2016



Volet 1 - Soutien au démarrage du volet compétitif

Objectif: Développement des clubs

Conditions et admissibilité :

- Un club affilié à SFQ depuis au moins deux ans qui ne rencontre pas les critères pour les subventions accordées par le MEESR.
- Le club doit être un organisme sans but lucratif (ou une coopérative) légalement constitué.
Joindre une copie de la charte.
- Tous les membres ou la majorité des membres du club doivent être inscrits à SFQ.
- L'entraîneur ou l'officiel visé par la demande doit être membre à SFQ.
- Le projet doit viser les entraîneurs niveau « *Apprendre à S'entraîner* » et plus (ou en voie de le compléter) qui oeuvrent auprès des jeunes de moins de 25 ans.
- Le projet doit être réalisé dans l'année en cours (Entre juin et mai)
- Le montant de la subvention est non récurrent.
- Une subvention peut être accordée pour un maximum de deux années consécutives, mais les demandes doivent être faites chaque année.
- Un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention doit être remis au plus tard 2 mois après la fin de la saison
- Date limite pour déposer une demande : 31 décembre (une seule demande par année par club)

Une résolution du conseil d'administration de l'organisme doit être jointe à la demande.

Demande de subvention pour projets spéciaux 2015-2016



VOLET 2 – DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Conditions et admissibilité :

- Le club doit être affilié à SFQ
- Doit inscrire tous ses membres à SFQ
- Le projet doit être réalisé dans l'année en cours (Entre Juin et Mai)
- Il doit viser le développement du ski dans une région où la pratique nécessite des investissements.
- Une subvention pour projet peut être accordée pour un maximum de deux ans, selon la disponibilité des fonds.
- Le montant de la subvention est non récurrent.
- La demande doit être signée par le président du club.
- Un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention doit être remis au plus tard 2 mois après la fin de la saison.
- Date limite pour déposer une demande : 31 décembre 2015 (une seule demande par année par club)

Une résolution du conseil d'administration doit être jointe à la demande.

Demande de subvention pour projets spéciaux 2015-2016



FORMULAIRE

Renseignements généraux sur le club :

Nom du club : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Courriel : _____ Site web : _____

Nombre de membres inscrits à SFQ : _____

Membres du conseil d'administration :

_____	_____
_____	_____
_____	_____

Description des programmes actuels du club :

Renseignement sur la personne qui soumet la demande :

Nom : _____

Poste : _____ Depuis : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Avez-vous soumis une demande et/ou reçu une subvention l'an dernier : _____

Demande de subvention pour projets spéciaux 2015-2016



Pour quel volet placez-vous cette demande de subvention?

Volet 1 : A
B
C
D

Volet 2 : A
B
C

1-Dans quelle région le projet est-il prévu?

2-Objectifs du projet :

3-En quoi ce projet permettra-t-il à cette région de développer le ski de fond?

4- Date prévu de réalisation : _____

5- Nombre de personnes visées par le projet : _____

Demande de subvention pour projets spéciaux 2015-2016



6- Comment cette subvention aidera-t-elle votre club?

7- Quelles actions spécifiques seront posées?

8- Combien d'athlètes par catégorie font actuellement partie du club? (si applicable)

Atome: _____ Midget: _____ Juvénile: _____ Sénior: _____
Peewee: _____ Mini-midget: _____ Junior: _____

9- Combien d'entraîneurs compte votre club (si applicable) _____

De quels niveaux: EC _____ AAS _____ SS _____

10- Combien d'officiels compte votre club: (si applicable)

Niv1: _____ Niv2: _____ Niv3: _____ Niv4: _____

11- Évaluation du coût total du projet : _____

(Fournir un budget prévisionnel)

12-A quoi servira la subvention demandée : (utiliser une autre feuille au besoin)

Demande de subvention pour projets spéciaux 2015-2016



13- D'autres sources de financement sont-elles envisagées? Lesquelles?

14- Comment comptez-vous assurer la survie du projet ?

Signature du président : _____ Date : _____

Joindre à votre demande :

Copie de votre charte d'organisme

Un budget détaillé du projet